Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901763-20260321-D2026210302-DE

Nombre de conseillers • en exercice : 19 • présents : 19 • votants : 19	L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à onze heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alain PENNOBER, Maire élu. Présents: PENNOBER Alain, PENNANEAC'H Sylviane, LE PAGE Jacques, BODENAN Pascal, LE BOURCH Béatrice, PIRIOU André, LE MEUR Cathy, FLOCHLAY Denis, HASCOET Valérie, BOUTIN Gilles, CALVEZ Marie Elisabeth, LE MENN Michel, LANDREIN Marine, FERTIL André, DIVANACH Armelle, TYMEN Kevin, LE BRIS Christelle, GARGADENNEC Alan Absents excusés : Elue secrétaire de séance : TYMEN Kevin
Date de convocation 16 mars 2026	

Assistait également à la réunion Sébastien LE GARREC, secrétaire générale de mairie.

2. Détermination du nombre d'Adjoints au maire délibération n°D-2026-008

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal (arrondi à l'entier inférieur) . Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints.

Monsieur le Maire propose la création de quatre postes d'adjoints.

Vote :

A l'unanimité, Le Conseil décide de la création de quatre postes d'adjoints au maire.

Pour copie conforme
A Plonévez-Porzay,

le lundi 23 mars 2026

Le maire
Alain PENNOBER

